

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 A 20 H 30

Date de la convocation : 4 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombres de membres excusés : 3 (dont 1 procuration)

Nombre de membres absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T. – DE OLIVEIRA F. – PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A. – RICO S. - THIVOLET D. — Mmes TRICAUD M. – MOREL P. – ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs COUTURIER A. (*a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël*) – VERCHERAND P. – VIAL F.

ABSENT : Monsieur DUINAT J.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles PONVIANNE

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Monsieur Gilles PONVIANNE est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2025 ;
- Protection Sociale Complémentaire « Santé » ;
- Convention avec le SIEL-TE pour l'implantation d'un équipement technique ;
- Travaux d'aménagement de la Place Saint-Cyr ;
- Suivi des enveloppes communautaires Voirie ;
- City-Stade ;
- Point sur l'avancement du PLUi ;
- Divers :
 - Repas des Anciens ;
 - Boîte à livres ;
 - Ecole ;
 - Elections municipales 2026 : Réforme du mode de scrutin ;
- Dates à retenir

1 – Protection Sociale Complémentaire SANTE : adhésion à la convention de participation portée par le CDG42 - Délibération N° DEL2025-09-30

Madame Magali TRICAUD, adjointe, rappelle au Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont l'obligation, à compter du 1er janvier 2026, de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque « Santé » à hauteur de 15€ mensuels par agent minimum, par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels. La commune ayant opté pour la convention de participation du CDG42, c'est la MNT qui a été retenue suite à la procédure de mise en concurrence.

Il est proposé d'accorder une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, de 20 € bruts mensuels, par agent, à compter du 1er janvier 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la convention de participation du CDG42 pour la protection sociale complémentaire des agents pour le risque « Santé ».

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

2 – Convention avec le SIEL-TE : Implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal - Délibération N° DEL2025-09-31

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal. L'implantation n'ayant pas pu se faire au niveau du clocher de l'Eglise, il est prévu d'installer cet équipement sur le mât d'éclairage du terrain de tennis. Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

3- Aménagement de la Place Saint-Cyr

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, présente au Conseil les travaux complémentaires effectués par l'entreprise Eurovia : dalles, réservation pour le sapin, pose des potelets, etc.

Le mât d'éclairage a été installé. Le gore sera mis en place la semaine prochaine. Le chantier se déroule bien. La question de « l'habillage » du mur en face de la Boulangerie est posée.

4- Suivi des enveloppes Travaux Voirie 2026

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, présente au Conseil le suivi financier Voirie 2021-2026.

➤ Investissement :

A fin 2025, après déduction des travaux d'intérêt communautaire de la Place Saint-Cyr, le montant de l'enveloppe voirie est de 64 000€. Le montant alloué à la commune pour 2026 est de 44 000 €. La commune aura donc un budget de 108 000 € pour le programme d'investissement « Voirie » 2026. La Route des Etangs étant très abimée, les travaux risquent de se porter sur cette voie.

➤ Fonctionnement :

L'enveloppe de fonctionnement 2025 présente un solde de 5 000 € environ. Des travaux sont envisagés au niveau du Chemin des Pins.

M. DE OLIVEIRA, conseiller, fait part d'un problème sur la Route de Saint-Germain-Laval : les buses sur terrains privés sont parfois écrasées par les tracteurs qui roulent dessus.

5- City-Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil des réponses positives reçues suite aux demandes de subventions faites dans le cadre du projet de terrain multisports :

- DETR : 20 % soit 8 000 €
- Département : 25 % soit 10 000 €
- ANS : commission le 11/09/2025 -> en attente de réponse

Le projet est tout de même en bonne voie et devrait pouvoir voir le jour d'ici le printemps 2026.

6 – PLUi

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal de l'avancement du PLUi. Le retour sur les demandes formulées a été reçu récemment. Les demandes relatives aux terrains constructibles et changement de destination n'ont pas toutes été validées.

Entre décembre et février, un 1^{er} tour de consultation des communes devrait avoir lieu. Si cela donne lieu à un avis défavorable d'une commune, il y aura un nouveau délai de discussion/négociation (6-7 mois).

➤ Repas des Anciens :

La date du repas des Anciens a été fixée au mardi 11 novembre. La commission chargée de l'organisation doit se réunir rapidement (menu, etc.)

➤ Boîte à livres :

Il faudra faire des propositions de forme, matériaux, plans, etc. lors de la prochaine séance du Conseil Municipal afin que le projet puisse avancer rapidement.

➤ Ecole :

Cette année, le RPI compte 95 élèves. Les effectifs restent élevés, notamment à la cantine où du mobilier a dû être rajouté.

➤ Elections municipales 2026 :

Suite à un webinaire dispensé par l'AMRF, un point est fait sur les nouveautés de la Loi sur le mode de scrutin dans les communes de – 1000 habitants : parité des listes, parité de la liste des adjoints, liste votée dans son intégralité (plus possible de rayer des noms, ou d'en rajouter), répartition des sièges à la proportionnelle.

8 – Dates à retenir

- Conseil Municipal : vendredi 7 novembre 2025 – 20h30
- Conseil Municipal : vendredi 19 décembre 2025 – 20h30

Procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE			
<i>En exercice</i>	15	POUR	12
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	12	TOTAL	12

Clôture de la séance à : 22 heures 15.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Gilles PONVIANNE,

Secrétaire de séance :



Procès-verbal de séance
Mairie de STE FOY ST SULPICE